



Secrétariat Général
XM/PCh/EM

ARRÊTÉ N° 26-282

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
à M. Xavier DUBOURG, 2^{ème} Adjoint au Maire

Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

VU l'installation du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

VU le Procès-Verbal du 20 mars 2026 relatif à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU l'élection de **M. Xavier DUBOURG en qualité de 2^{ème} Adjoint au Maire** par le Conseil Municipal de la commune de Franconville, réuni en séance le 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT le Tableau du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026;

CONSIDÉRANT que le Maire est seul chargé de l'administration,

CONSIDÉRANT l'utilité de déléguer certaines attributions du Maire pour la bonne marche du service public communal,

CONSIDÉRANT qu'un arrêté de délégation doit nécessairement préciser l'étendue et les limites des fonctions déléguées,

ARRÊTE

Article 1 – En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation de fonctions est donnée à **M. Xavier DUBOURG, 2^{ème} Adjoint au Maire, dans les domaines et limites suivants** (étant précisé que le Maire peut toujours exercer les compétences qu'il a déléguées) :

- Sécurité et Tranquillité publique.
- Commémorations.

Article 2 – La délégation de fonctions définie à l'article 2 du présent arrêté comprend également délégation de signature à **M. Xavier DUBOURG**, des actes suivants :

- **Sécurité et Tranquillité publique :**
- Rapports et correspondances se rapportant à la sécurité et à la tranquillité publique ;
- Actes relatifs à l'exercice des pouvoirs de police du maire définis à l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui ont pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques et de lutter contre les actes d'incivilités;
- Actes relatifs aux questions de sécurité et de prévention de la délinquance, à la prévention routière, aux relations avec les cultes et avec le monde combattant, qu'il s'agisse des réponses aux administrés ou des échanges avec les autorités compétentes ou les associations ;
- Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT.

Commémorations :

- Tous actes relatifs aux commémorations, en lien avec les associations ;
- Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT.

Acte à classer**ARR26-282DGS**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-30T18-17-17.00 (MI268696102)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20260327-ARR26-282DGS-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE à M.
Xavier DUBOURG, 2ème Adjoint au Maire

Date de décision : 27/03/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions
5.4.1. permanente

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DUBOURG Xavier - ARR 26-282.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 30/03/26 à 18:17

Date 30/03/26 à 18:17

Date 30/03/26 à 18:21

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Par MAGLOIRE Emmanuelle